



Communiqué de presse Diocèse de Blois

17 septembre 2024

Contact presse :

Catherine Meyer
06 76 08 40 00
catherine.meyer@
catholique-blois.net

Conclusion d'une enquête canonique et information des personnes victimes

En 2021, l'évêque de Blois a transmis au Procureur de la République de Blois des témoignages reçus mettant en cause un prêtre du diocèse, l'abbé P. Cabarat. La procédure judiciaire étatique est toujours en cours.

Dans le même temps, et selon la règle en vigueur, l'évêque de Blois a transmis à la justice canonique les éléments en sa possession. Dans l'attente du déroulement de ces instructions, des mesures conservatoires et prudentielles ont été prises vis-à-vis de ce prêtre, en lui retirant tout ministère.

Le Tribunal pénal canonique a désormais rendu sa décision et l'a condamné à une interdiction d'exercice du ministère presbytéral pendant dix ans.

Les personnes victimes ont été informées de cette décision.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure judiciaire étatique, aucune autre communication ne sera faite.

Le diocèse de Blois - l'Église catholique en Loir-et-Cher tient à réaffirmer son soutien et sa compassion aux personnes victimes.

Toute personne qui souhaiterait apporter un témoignage peut le faire auprès de la cellule d'écoute et d'accueil du diocèse de Blois.

Pour s'informer sur ce que fait l'Église catholique contre les abus sexuels :
<https://www.fairedelegliseunemaionsure.fr/>

Pour contacter la cellule d'écoute et d'accueil du diocèse de Blois :
par téléphone : 02 54 56 40 61 ou par mail : paroledevictimes@catholique-blois.net

Pour contacter France Victimes :
Par téléphone : 01 41 83 42 17 ou par mail : victimes@116006.fr